



**Séminaire d'Eminents Conférenciers
initié par le Groupe de la Banque
africaine de développement (BAD)
sur le thème :**
***« Améliorer les perspectives africaines
dans le cadre de la mondialisation : le
rôle de l'intégration régionale »***

**Discours de
Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie**

Tunis, 27 septembre 2007

Je voudrais vous dire, tout d'abord, le plaisir que j'ai à être parmi vous, aujourd'hui, à Tunis, et remercier tout particulièrement le Président KABERUKA qui m'offre l'occasion de saluer, comme il se doit, l'action de la Banque Africaine de Développement, qui accompagne avec constance nos pays dans leurs efforts pour construire des infrastructures adaptées et des services publics efficaces, pour améliorer le cadre de travail des entreprises et diversifier leurs sources de financement, pour marier de façon équilibrée et équitable les exigences de l'ajustement et la recherche de la croissance.

J'ai bien conscience de m'adresser aujourd'hui à d'éminents économistes. C'est dire que je ne prétends pas éclairer votre réflexion. Je voudrais, plus simplement, vous faire partager, mes inquiétudes, mes espoirs, mes convictions pour l'Afrique, singulièrement au regard de cet enjeu essentiel que constitue l'intégration régionale.

Mais avant cela, permettez-moi de mettre en regard deux réalités.

Un : l'Afrique qui abrite 10% de la population mondiale, qui s'impose comme le troisième continent en termes de superficie, demeure en marge des courants internationaux de mondialisation et de globalisation des échanges. Son poids relatif dans le commerce et les investissements mondiaux a même accusé un recul depuis les trente dernières années. La part de l'Afrique, en matière d'exportations mondiales, est ainsi tombée de 3,5% en 1970 à moins de 2% aujourd'hui.

Deux : l'intégration régionale n'est pas un phénomène récent en Afrique. Sans remonter à l'époque de la colonisation, on oublie souvent que les expériences d'intégration économiques menées, au lendemain des indépendances, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, sont presque contemporaines de la CEE, souvent posée en référence. Je n'oublie pas, non plus, les efforts accomplis, les étapes franchies ces dernières années.

Faut-il en déduire que l'Afrique est condamnée à stagner ? Faut-il s'en remettre à je ne sais quelle fatalité qui ferait de l'Afrique un continent maudit ?

Je le dis clairement : non !

Evoquant la problématique de l'intégration régionale, comme bien d'autres du reste, il est important, me semble-t-il, de préciser ce dont on parle.

Et de dire, tout d'abord, que l'intégration est un processus qui s'inscrit dans la continuité et la durée dans la mesure où il entraîne des transformations profondes, tant économiques, politiques, sociales que culturelles.

De prendre acte, ensuite, de l'extrême diversité qui caractérise les quelque deux cents expériences menées aujourd'hui dans le monde, et également qualifiées d' « intégration régionale » alors que peu de choses les rapprochent. Dès lors se pose une double question : qu'intègre-t-on ? Et sur quelles bases ? Cela étant, si la diversité doit être le reflet d'une légitime spécificité, dans la mesure où il ne saurait y avoir ici, comme dans d'autres domaines, de modèle unique, il faut aussi dire que la diversité n'est pas synonyme de multiplicité, et qu'il faudra en passer par l'élagage des tentatives non abouties ou empilées au fil des années.

De rappeler, enfin, que si l'intégration régionale est certes indissociable désormais de cet autre processus majeur qu'est la mondialisation, on ne saurait pour autant confondre leurs objectifs. En d'autres termes, l'intégration régionale en Afrique ne doit pas se faire au service de la mondialisation, mais au service du développement de l'Afrique !

Il n'en demeure pas moins que l'Afrique, ne peut s'abstraire des nouvelles contraintes et des nouveaux défis mondiaux.

Depuis plus de quinze ans, avec la fin du monde bipolaire symbolisé par le Mur de Berlin, nous sommes entrés dans une période d'incertitude : les repères dont nous disposions ont volé en éclats. Nous ne pouvons plus nous référer à des rôles simples, écrits une fois pour toutes et retransmis d'un dirigeant à un autre. Après un demi-siècle d'immobilisme – qui ne voulait d'ailleurs pas dire stabilité – nous sommes entrés une nouvelle fois dans une période indécise où l'Histoire hésite entre le meilleur et le pire, tant il est vrai que se déploient des tendances et des tensions d'une nature inédite.

A cet instant, permettez-moi de revenir brièvement sur la mondialisation. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Depuis la plus haute antiquité, le commerce et la guerre ont fait circuler les biens et les personnes, les techniques et les pandémies, les nouvelles nourritures et les poisons inconnus.

Ce qui a changé, c'est la rapidité des communications, le mouvement des informations, des biens et des personnes, en somme une forme de simultanéité et d'ubiquité pour la première fois réalisées. Il n'est pas un village, un pays, une région, qui ne doive affronter et intégrer

dans ses décisions les effets de la mondialisation, qu'il s'agisse de son mode de vie, de ses productions ou de sa consommation.

La mondialisation ne relève pas, pour autant comme voudraient le faire croire certains, d'un acteur omniscient des relations internationales, une entité cachée qui tirerait les ficelles de marionnettes impuissantes. Produit de mutations avant tout techniques, c'est la toile de fond sur laquelle les grands bouleversements géopolitiques de ces dernières années s'inscrivent et produisent leurs effets.

Quatre événements ont, en effet, profondément modifié les cadres et les bases des relations internationales, en particulier le rôle et la perception des institutions multilatérales : la chute du Mur de Berlin d'abord, la crise financière asiatique de 1999, l'attentat du 11 septembre 2001, la guerre en Irak enfin.

Paradoxalement, alors qu'est aboli le carcan de la bipolarité, les Nations Unies, ou le Fonds Monétaire International doivent réinventer leur légitimité et reconstruire des espaces de négociation adaptés aux nouveaux problèmes liés aux biens publics mondiaux. Ce système multilatéral en mutation privilégie l'expertise, la capacité de négocier, le réseautage, l'appel à une opinion publique mondiale issue des sociétés civiles, toutes choses qui excèdent les capacités d'un pays agissant isolément.

De façon indissociable, l'affirmation de nouvelles puissances – le Brésil, la Chine, l'Inde, voire l'Afrique du Sud –, l'ampleur des migrations et la menace croissante d'un changement climatique posent la question du modèle de développement que l'humanité doit suivre.

L'Afrique subit directement les effets de ces mouvements.

D'une part, elle doit gérer les implications de la faiblesse institutionnelle et administrative de nombre de ses Etats, d'autre part elle doit maîtriser les conséquences de sa richesse en matières premières et d'une démographie encore très instable, marquée par une croissance forte de la population, la place prise par une jeunesse en mal de formation et d'encadrement, la fuite de ses élites.

A ce sujet, permettez-moi une courte digression : selon le dernier rapport de la CNUCED sur les pays les moins avancés, la Somalie, la Gambie, le Cap-Vert ont perdu, ces dernières années, plus de la moitié de leurs spécialistes ayant reçu une formation universitaire ; ils sont partis pour des pays industrialisés à la recherche de meilleures conditions de travail et

de vie. Dans le même temps, l'Erythrée, le Mozambique, la Sierra Leone, le Libéria, Madagascar, Sao-Tomé et Príncipe et la Guinée équatoriale ont vu plus du tiers de leur personnel qualifié quitter le pays.

Cette fuite des cerveaux a bien évidemment des répercussions majeures sur la mise à niveau des structures de production, l'accroissement des exportations, la modernisation des entreprises nationales et l'amélioration de la santé et de l'éducation. Elle est la conséquence directe de l'étroitesse des espaces offerts à l'initiative individuelle et des obstacles mis aux mouvements entre pays du Sud.

Cela nous ramène à l'intégration. Certes, il est plus facile, au Sud, de subsister dans l'informel et la clandestinité ; certes l'imprécision des systèmes d'état civil et d'identité annulent la portée de nombre de contrôles. Mais faute d'une politique positive d'encadrement et de régulation des mouvements de personnes, faute d'accords mutuels sur l'installation et la protection des opérateurs issus des pays voisins, il vaut mieux prendre le risque de s'installer au Nord, dans un cadre offrant les infrastructures et les moyens nécessaires pour bien travailler, alors qu'une intégration régionale favorisant la liberté de mouvement de personnes reconnues comme des citoyens aussi bien dans leur pays d'origine que dans leur pays d'accueil permettrait d'affronter l'insuffisance des compétences, la rareté des capacités.

Qu'en est-il maintenant du cadre économique ?

La plupart de nos pays restent tributaires d'un petit nombre de produits et de services de base. Ils sont vulnérables aux fluctuations des prix et à la détérioration des termes de l'échange, aggravée par la faiblesse de monnaies soumises à toutes les pressions spéculatives, sans capacité de se défendre. Ils n'ont pas pu construire des économies diversifiées, capables d'évoluer selon une demande désormais mondiale. En eux-mêmes ils constituent souvent des marchés trop étroits pour inciter des investisseurs à prendre les risques indispensables.

En accroissant le commerce intra régional, et de ce fait la taille du marché accessible sans contrainte, les regroupements régionaux pourraient offrir une triple perspective d'évolution : en améliorant l'attractivité des pays membres pour les investisseurs extérieurs ; en facilitant les spécialisations et l'acquisition d'avantages comparatifs ; en offrant une approche globale d'un des principaux problèmes actuels pour les produits des pays les plus pauvres, la question de la traçabilité, des normes et des obstacles non-tarifaires.

C'est bien dans cet esprit qu'a été lancée la difficile négociation des Accords de Partenariat Economique entre les pays ACP et l'Union européenne. Ces Accords n'ont de sens que pour des Communautés Economiques Régionales actives. Alors qu'ils doivent être signés au plus tard le 31 décembre 2007, il est clair qu'un certain nombre de pays ont encore un long chemin à faire pour atteindre un niveau minimal d'intégration. La signature de ces Accords doit donc déboucher sur une période de transition organisée selon un calendrier rigoureux et détaillé. De nombreux outils sont à la disposition des pays d'Afrique, en particulier des moins avancés : encore faut-il qu'ils disent pourquoi, comment et dans quel but ils veulent les utiliser et de quelle façon ils comptent assurer la continuité d'une transformation capitale. Cela va plus loin que la définition des politiques macroéconomiques et budgétaires élaborées dans le cadre de l'ajustement. Nos pays doivent faire sans complaisance l'inventaire de leurs forces et de leurs faiblesses et, surtout, se montrer réalistes dans le choix des solutions : aucune recette prédéfinie n'est disponible et nous avons tous appris à quel point nos meilleures résolutions ont échoué faute d'une analyse précise de nos difficultés.

Je ne vous cacherai pas que je suis inquiet à l'idée de voir nos Etats signer ces Accords alors que beaucoup d'entre eux sont en position de faiblesse manifeste. Mais je pense aussi que seule une contrainte forte conduira leurs dirigeants à affronter le problème, à accélérer de façon significative leurs efforts d'intégration et à réfléchir sur la façon de tirer parti d'une globalisation qui ne les attend pas. Et j'estime que les institutions multilatérales doivent à la fois leur offrir la capacité d'analyser et d'exprimer leurs problèmes et l'assistance adéquate pour qu'ils construisent des solutions et se les approprient à tous les niveaux de leur population.

Disant cela, je n'oublie pas que l'intégration régionale soulève une question centrale, celle des délégations de souveraineté.

J'évoquais en commençant la diversité des situations que recouvre l'intégration régionale, une diversité que nous devons respecter, et préserver. Il n'en demeure pas moins qu'il est une constante incontournable. Et je le dis clairement, il ne peut y avoir d'intégration réussie sans volonté véritable de confier à des autorités supranationales la gestion de certains dossiers. Tant que certains n'auront pas admis que l'accroissement de la souveraineté passe par le partage de la souveraineté, toute velléité d'intégration régionale sera condamnée à stagner.

Mais il y a plus : permettre aux opérateurs économiques, commerçants et industriels, d'agir selon les mêmes règles, les mêmes textes et de compter sur des voies communes d'exécution est apparu comme une bonne façon de favoriser l'investissement et la diversification au sein d'un ensemble régional.

Dans cet esprit seize pays francophones ont créé l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, l'OHADA, et confié à une Cour Commune de Justice et d'Arbitrage la tâche de veiller à la définition, à l'interprétation et au final à l'application d'un droit unifié. Or cet effort d'intégration, qui suscite un travail juridique et doctrinal remarquable et a retenu l'intérêt de la Banque mondiale, soulève toujours les réticences des juridictions nationales : au lieu de se concentrer sur ce qui est à leur portée et en leur pouvoir – une bonne justice, délivrée de façon cohérente et transparente –, ces juridictions invoquent le respect de leur souveraineté dans un domaine que le manque de ressources humaines et matérielles ne leur permet pas de gérer correctement.

De façon encore plus générale, le destin contrasté du NEPAD et la question des infrastructures régionales sont révélateurs. Le NEPAD avait pour but, d'une part, de définir le plan d'ensemble des infrastructures nécessaires, d'autre part, de collecter et de mettre à disposition des pays les fonds nécessaires. Pour garantir la bonne évaluation des besoins, la définition correcte des projets et une gestion transparente de ces fonds, un mécanisme africain d'évaluation par les pairs a été mis en place.

Les progrès demeurent cependant lents : les promoteurs de cette grande idée ont pour les uns quitté leur fonction, pour les autres adopté d'autres priorités. C'est maintenant seulement, en 2007, que le Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA, propose une politique et des actions liées à la philosophie du NEPAD. Tant il est vrai que, s'agissant d'intégration, la continuité, essentielle, est une conquête toujours menacée.

De ce point de vue, même si je le répète, il ne saurait y avoir de modèle unique, considérons deux continents que lient l'histoire comme la géographie.

Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, le monde a connu une intégration régionale majeure, la construction européenne. Des pays qui se sont considérés pendant dix siècles comme des ennemis héréditaires au point d'aboutir, à vingt ans d'intervalle, à deux tentatives d'extermination massive, des pays qui ont construit leurs économies sur une

concurrence effrénée, des pays qui ont utilisé leur monnaie comme une arme et un outil de déstabilisation, ont transcendé cette histoire.

Pendant ce temps, de l'autre côté de la Méditerranée, l'Afrique des Etats continue à rêver aux Etats-Unis d'Afrique.

L'intégration régionale n'est pas un gadget institutionnel, un nouveau remède économique miracle, ni une façon de camoufler l'impuissance d'Etats fragiles : c'est une méthode pour construire effectivement, de façon réfléchie, non belliqueuse et négociée, des espaces déchiquetés par une histoire proche, étouffés sous des références imposées de l'extérieur et enlisés dans un usage automatique de la souveraineté.

Cette méthode repose avant tout sur le politique : le jeu libre des forces du marché, l'injection de crédits, l'unification monétaire constituent des éléments utiles, mais non suffisants pour aboutir à une intégration réelle. Il faut un élan donné par les dirigeants et la société toute entière, appuyé par un travail institutionnel précis, un effort économique cohérent et une délégation de souveraineté mise en pratique avec constance.

Ma conviction demeure intacte. L'Afrique a un besoin vital de son unité. Mais nous, africains, devons d'abord réapprendre, avec patience, un « vivre ensemble » que de trop nombreuses crises et l'héritage de l'Histoire ont érodé. Et cela se fera en commençant avec nos voisins. Le volontarisme abstrait, sans racine, ne nous aidera pas.

J'ajoute que, pour traiter les questions majeures de ce siècle commençant, de ce nouveau millénaire qui pourrait être le millénaire de notre continent après les temps de souffrances, l'Afrique a besoin des Afriques, dans leur diversité et leurs spécificités.

Elle n'y réussira pas si chaque Etat, souvent fruit de conjonctures sans racine profonde, se replie sur un héritage fallacieux et se marginalise sous couleur de souveraineté. Pour éviter cela, nous devons tous trouver la bonne distance à l'égard aussi bien du rejet violent de l'Autre – voisin ou partenaire extérieur - que de la résignation passive devant les forces de la globalisation, même si ces deux extrêmes qui résultent des mutations et des turbulences que la communauté internationale traverse depuis 2001 cherchent à s'imposer à nous.

Tel est le défi que nous avons tous à affronter. Et ce défi, des institutions telles que la Francophonie et la BAD sont, j'en demeure convaincu, particulièrement bien placées pour

assister ceux qui sont décidés à le relever. Car comme le disait un des pères de l'Europe, Jean MONNET : « nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes ».